

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2018**

**PRESENTS :** M DELOCHE Xavier, Maire - Mme FILLION Brigitte - M GOY André - Mme OLIVIER Chantal - M DESVIGNES Jean-Luc - Mme NOIRAY Valérie, Adjoints - M OTT Christian - M CURSIO Franck - Mme POUCHOULIN Christine - Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique - Mme SARAZIN Lydie - M GONCALVES Nestor - M GEOFFRAY Fabien - M CRISCUOLO Philippe, Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne –

**EXCUSES :** M CRUIZIAT Flavien, Mme CATHERIN Marina, Mme LACHENAL Hélène, M BONNET René

**ÉTAIENT REPRESENTES :** M CRUIZIAT Flavien à M DELOCHE Xavier, Mme CATHERIN Marina à Mme POUCHOULIN Christine, M BONNET René à M GEOFFRAY Fabien

### **ORDRE DU JOUR**

N° 09.2018

En début de séance, le Maire informe de la présence dans le public de Mme DUCRAY Isabelle, future Secrétaire Générale de Mairie.

#### **1. Désignation du Secrétaire de Séance**

En application des dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Nestor GONCALVES secrétaire de séance

#### **2. Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/07/2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **3. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal : aucune.

## **DELIBERATIONS**

### **1) REVISION ALLEGEE DU P.L.U. N°1**

André GOY explique le champ d'application de cette révision allégée n°1 (extension de la zone UX dans le secteur de la Volière) et fait passer le cahier mis à la disposition de la concertation publique. Entre le 12 juillet et le 4 septembre, aucun citoyen n'a rédigé la moindre remarque.

Le conseil municipal est donc sollicité pour approuver ce projet de révision allégée N°1 du PLU de la commune et poursuivre les étapes de la procédure de révision.

Vote : 18 votes pour (unanimité)

### **2) EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2017**

Une note de synthèse du Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) a été adressée à chaque élu. Valérie NOIRAY en donne les principaux indicateurs :

- Intégration de la commune de Villard les Dombes au SIEA ;
- Diminution de la consommation annuelle par abonné : 90 m3 / an ;
- Réseau de 700 km
- Population gérée : 48 000 habitants représentant 21 000 abonnements ;
- Tarif de l'eau hors redevance d'assainissement : 2,17 € TTC / m3
- Redevance Assainissement 2017 : 0,89 € TTC / m3
- Niveau de qualité de l'eau : bonne à 99,5 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable de l'année 2017 de la Commune de TRAMOYES proposé par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Potable Dombes Saône.
- Demande que ce rapport soit déposé en Mairie et au SIEP pour être consultable

Vote : 18 votes pour (unanimité)

Valérie NOIRAY rappelle que le rapport complet est systématiquement mis à la disposition de tous sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### **3) ASSAINISSEMENT**

#### **3.1 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017.**

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2017(RPQS) a été adressé à chaque élu. Mme NOIRAY informe le conseil que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Il est proposé au Conseil Municipal, au vu de ce rapport d'apprécier les conditions d'exécution du service public et d'en donner acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de l'année 2017 de la Commune de TRAMOYES.
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- Demande que ce rapport soit déposé sur le site de la Commune [www.tramoyes.fr](http://www.tramoyes.fr)

Vote : 18 votes pour (unanimité)

#### **3.2 ARRÊT DU PROJET D'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Valérie NOIRAY rappelle qu'une délibération a été prise le 28/11/2017. Le Compte-Rendu validé par le Conseil Municipal la mentionne. Dans les faits, cette délibération n'a jamais été validée.

Il est rappelé les conditions dans lesquelles l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisée. Ce projet devra être annexé à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Arrête** le projet de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente ;
- Précise que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sera soumis à enquête publique unique avec le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

Valérie NOIRAY propose l'arrêt du projet pour lancer une enquête publique en même temps que la modification du P.L.U.

Vote : 18 votes pour (unanimité)

#### **3.3 SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS**

Valérie NOIRAY expose au conseil que la commune engage une démarche de régularisation de passage de canalisations publiques sous terrains privés avant réhabilitation des canalisations de l'assainissement (travaux de priorité 1 du schéma directeur d'assainissement).

En effet, il convient que toute occupation publique sur un terrain privé et intervention préalable soit subordonnée à une convention nommée « Servitude pour le passage de canalisations d'assainissement » conclue entre la Commune et le propriétaire ou les propriétaires de la ou (les) parcelles concernées.

Cette convention sera rédigée sous forme d'un acte administratif établi à la diligence et aux frais exclusifs de la Commune. Il sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble. Il est précisé que 18 propriétaires de parcelles sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à faire rédiger et à signer les actes afférents.

Valérie NOIRAY informe que des travaux de réhabilitation de canalisations de priorité 1 sont à prévoir, notamment sur le domaine privé : 18 parcelles sont concernées. Cela nécessite l'établissement de servitudes de passage et la signature d'actes administratifs.

Vote : 18 votes pour (unanimité)

#### **4) TRANSPORTS SCOLAIRES**

##### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCMP POUR LE MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire précise au Conseil Municipal que le groupement de commande a pour objet de permettre la désignation commune d'un prestataire qui sera chargé du transport des scolaires du 1<sup>er</sup> degré, au titre des années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 en tranche ferme, puis des années scolaires de 2020/2021 et 2021/2022 en tranches conditionnelles, des écoles des communes membres de la CCMP, membres du groupement, à LILÔ sis sur le forum des sports à St Maurice de Beynost ainsi qu'à, l'ALLEGRO sis place de la République à Miribel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

➤ **Autorise** la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a lancé le groupement de commande pour la désignation d'un prestataire qui sera chargé du transport selon les conditions citées ci-dessus.

Vote : 18 votes pour (unanimité)

#### **5 ) AMENAGEMENT ENTREE OUEST RD 38 : Sécurisation accès du FAM**

Le Maire informe que la C.C.M.P souhaite aménager l'entrée ouest de la Commune RD 38. S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des trois collectivités concernées, à savoir la CCMP, la Commune de Tramoyes et le Département de l'Ain. L'aménagement relève de la compétence de la CCMP qui portera 98% de l'investissement total (environ 500 k€), les 2% restants sont à la charge du Conseil Départemental.

La Commune de Tramoyes aura alors à sa charge les aménagements de sécurité et l'entretien du trottoir. Le Conseil Départemental aura la charge de l'entretien de la chaussée. Une convention est soumise au Conseil pour approbation.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **Approuve** les termes de la convention
- **Autorise** Le Maire à signer ladite convention

Vote : 18 votes pour (unanimité)

## **AFFAIRES GENERALES**

### **MESURES DE RESTRICTIONS TEMPORAIRES SUR CERTAINS USAGES DE L'EAU**

Le Maire informe d'un arrêté préfectoral portant sur la restriction d'usage d'eau dans la Dombes pour la période allant du 16 août au 30 septembre 2018. Il est considéré que les eaux superficielles sont en alerte et les eaux souterraines en vigilance.

### **FINANCES**

Brigitte FILLION et Christian OTT présentent l'avancement des budgets de la commune et le suivi de l'analyse des comptes des exercices précédents.

Dans les pistes de bonification des comptes, sont en cours de concrétisation :

- 8,8 k€ de factures payées en double à Orange sur le poste « Téléphonie – Internet » ;
- sur les 72 k€ de remboursement de salaires versés pendant les arrêts maladie des agents municipaux, et notamment pour ceux forclos depuis plus de 18 mois, une dérogation a été acceptée par notre assureur à hauteur de 45,6 k€ ;
- un rendez-vous est prévu avec la banque détenant plusieurs de nos prêts afin de les unifier et de renégocier le taux et la durée, notamment pour 2 prêts dont les taux sont à 3,30% et 2.75%.

### **CIMETIERE**

Valérie NOIRAY présente les conclusions du groupe de travail réuni pour réfléchir quant à la mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Il est proposé de les implanter dans le coin Nord-Ouest où l'enduit du mur serait également à reprendre afin de l'uniformiser. Une consultation a été menée auprès de plusieurs entreprises et l'offre la mieux-disante (prestations et prix) a été retenue.

Le columbarium sera en granit gris du Tarn, composé de 15 cases avec porte noire pouvant accueillir deux urnes. Le jardin du souvenir sera à proximité avec un porte flamme et une plaque. Le devis retenu s'élève à 12 234 € TTC.

Par ailleurs, quatre entreprises ont répondu à la consultation pour la reprise de concessions et la crémation des reliquaires de la fosse communale. Les devis varient entre 7 et 15 k€. Il est décidé de retenir l'offre la moins onéreuse.

Actuellement, le parking aux abords du cimetière ne donne pas satisfaction aux usagers. Il est proposé de supprimer une partie de la haie pour faciliter le retournement et la sortie du parking. En déplaçant le banc et les jardinières, une place sera réservée le long du mur aux personnes handicapées. Le parking en lui-même sera réalisé en concassé fin, délimité à l'ouest par une butte en merlon. A ce jour, quatre devis ont été reçus et leur analyse est en cours.

### **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Samedi 8 septembre à midi, un « pot de l'amitié » sera proposé aux nouveaux habitants qui se rendront au Forum des associations. A cette occasion, il leur sera remis un document synthétique sur l'accessibilité, les transports, le tourisme, l'environnement et les numéros et informations utiles.

### **URBANISME**

Depuis le 11 juillet 2018, date du dernier conseil, 4 permis de construire et 5 demandes de Travaux ont été déposés en Mairie.

### **ECOLE**

192 enfants ont fait leur rentrée début septembre. Les effectifs sont de 111 élèves répartis en 7 classes de primaire et de 81 élèves répartis en 3 classes de maternelle.

La mairie a engagé une nouvelle ATSEM à mi-temps pour l'ouverture d'une 3ème classe de maternelle.

Pendant l'été, plusieurs travaux ont été réalisés dans l'école : étanchéité des toits terrasse, nettoyage et remplacement des filtres de la VMC, divers travaux de peinture et de plomberie. Du mobilier (chaises, meubles) été acheté.

Les jeux dans la cour choisis par les élèves et financés par la coopérative scolaire et le Sou de l'École seront installés pendant la semaine de vacances de la Toussaint. Les installations sont prises en charge par la Mairie. Une visite de DEKRA, contrôleur technique, a par ailleurs confirmé la nécessité de retirer le pont de singe en bois. Vu les coûts récurrents de réparation, il a été décidé de ne pas le réparer une énième fois.

La cantine compte en moyenne 140 inscrits dont 50 issus des classes maternelles. La surveillance de la cantine a fait l'objet d'une réorganisation en roulement avec les surveillants de la cour pendant la pause méridienne. Une temporisation est également mise en œuvre pour que les enfants prennent le temps de passer aux toilettes et de se laver les mains avant de pouvoir entrer dans le calme dans la cantine. Un passeport rappelant les différentes règles de vie au sein de la cantine et qui permet un lien avec les parents est également mis en place et distribué à chaque enfant.

Le prestataire pour la préparation et la livraison des repas a été désigné à la suite de la consultation menée fin mai début juin. Il s'agit de la société RPC qui propose un minimum de 20% de produits bio et d'un cycle d'approvisionnement court. Le menu hebdomadaire est affiché à l'entrée de l'école et sur le site de la mairie. Un système de réservation en ligne est également à l'étude pour faciliter les démarches administratives et mieux anticiper le nombre des repas à servir.

Après sa visite du demi-self d'une école de Montanay, le groupe de travail de la cantine va se réunir pour réfléchir aux conditions préalables avant sa mise en œuvre dans l'école Robert DOISNEAU.

Monsieur POTIER, habitant de notre commune, a fait don d'un ordinateur récent à l'école. En vue de l'ouverture prochaine de la future boulangerie, le Maire a enjoint les institutrices à stationner leurs véhicules sur le parking qui leur est dédié.

### **AMBROISIE**

Philippe CRISCUOLO s'est porté volontaire pour recenser les lieux où se développerait de l'ambroisie afin de demander une intervention soit des services municipaux si présence dans le domaine public, soit aux propriétaires si présence dans le domaine privé. Le mode d'intervention préconisé est l'arrachage, en étant équipé de gants notamment. Le conseil municipal est toutefois conscient de la difficulté à traiter convenablement l'ambroisie dans les terrains agricoles, notamment les plus grands.

### **REUNION PUBLIQUE DU 11/10/2018 A 19H30**

Deux sujets de fond seront évoqués principalement avec les habitants :

- état des lieux des finances de la commune (analyse des bilans des années précédentes, actions menées, économies et bonification identifiées, emprunts, etc) ;
- relance de la réflexion autour du Cœur de Village, sujet en sommeil depuis 2013 (quel périmètre, quoi faire, dans quelle priorité et à quel prix)

### **CCMP**

Le président de la CCMP, Pascal PROTIERE, sera présent au prochain conseil municipal du 3 octobre 2018.

Le Maire, Xavier DELOCHE, également vice-président de la CCMP en charge du Logement lance la révision du Plan Local d'Habitat

## **INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LA VIE COMMUNALE**

### **RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Lancement d'une étude pour la faisabilité.

### **COMMUNICATION**

La seconde édition du Petit Tramoyen distribuée, la commission Communication travaille déjà sur la 3<sup>e</sup> édition dont la distribution se fera début octobre.

Egalement, les travaux du bulletin annuel ont débuté avec pour objectif une distribution avant le 15 décembre.

### VIVRE ENSEMBLE

Le samedi 8 septembre après midi, deux balades de 4 et 8 km sont organisées autour de Tramoyes. Le pique-nique du village ayant lieu le dimanche 9 septembre, un arrêté municipal a été pris afin de baliser et fermer certaines voiries accédant au cœur du village. Un verre de l'amitié sera proposé par l'équipe municipale à cette occasion.

Plusieurs sujets associant les habitants sont à l'étude : la boîte à livres, le café solidaire, la plateforme de services entre particuliers, le positionnement des abribus, la sécurisation de certaines voiries.

### VŒUX DU MAIRE

Le samedi 12 janvier 2019 à 10h45 a été retenu. Il est prévu de se rapprocher des associations afin de mettre en valeur leurs actions et ainsi qu'une mise à l'honneur de certains habitants.

### POLICIER MUNICIPAL

Sa période de formation étant terminée, il est désormais associé systématiquement à toutes les manifestations. Outre ses missions habituelles, il est allé au mois d'août à la rencontre des personnes âgées pour faire un point avec eux sur la période de canicule. Sa présence et son écoute ont rassuré nos anciens en cette période de fortes chaleurs.

### JOURNEE DE LA COMMEMORATION DE LA LIBERATION DE 1944

Comme chaque premier dimanche de septembre, une journée de commémoration de la libération de la tyrannie nazie a été célébrée dans le cadre d'un parcours situé sur les Communes de Faramans/Montuel/Mionnay. Ce parcours réunissant une cinquantaine de personnes fut l'occasion pour nos porte-drapeaux de se recueillir sur les monuments emblématiques de chaque commune, notamment la stèle située proche de notre commune, près de la ferme de Grange Blanche à la mémoire des morts du Camp Didier.

### INFORMATIONS DIVERSES

- SUBVENTION A LA COMMUNE

La région Rhône Alpes avait en 2013 consenti une subvention de 15 k€ pour que Tramoyes puisse réaliser des travaux pour développer son réseau de transport en mode doux. A ce jour, seule une avance de subvention de 5 k€ a été versée. Le solde n'a pas été versé au motif de non production des justificatifs de la réalisation des travaux. Un recours a été fait auprès de la Région.

- FOOD-TRUCK

Un food-truck cherchant à développer son activité va présenter ses services ce samedi 8 septembre avec la possibilité de livrer des repas aux personnes âgées et de proposer des menus adaptés aux personnes diabétiques.

- RAPPORT R.S.E.

La R.S.E. propose que son directeur d'exploitation vienne présenter aux élus le rapport annuel du service de fourniture électrique. Le conseil accepte la proposition et va fixer une date pour cette présentation.

La séance est levée à 23H50